

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 80 (1966)

**Heft:** 2-3

**Rubrik:** Internationale Chronik = Chronique internationale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Internationale Chronik — Chronique internationale

### Héraldique officielle en Afrique

La *République du Congo* (« Congo-Brazzaville », ancien territoire français du Moyen-Congo) vient d'émettre un nouveau timbre-poste montrant les armoiries du pays. M<sup>lle</sup> Suzanne Gauthier, l'artiste héraldiste française bien connue, a dessiné la maquette de ce timbre en y reproduisant les armoiries que Louis Mühlemann, membre de la Société Suisse d'Héraldique, avait créées en 1963 pour la République congolaise. Elles se blasonnent:



Fig. 1. République du Congo.

D'or à la fasce onnée de sinople, au lion de gueules armé et lampassé de sinople, brochant, tenant un flambeau de sable allumé de gueules. L'écu est timbré d'une couronne forestière spéciale (cercle d'or chargé de l'inscription **RÉPUBLIQUE DU CONGO** en lettres de gueules et sommé d'écots d'or, dont 7 visibles; bonnet de sinople). L'écu est supporté par deux éléphants de sable défendus d'or, mouvant des flancs de l'écu et soutenus par un tronc d'arbre de gueules (fig. 1).

Devise : **UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS** en lettres de gueules sur listel d'or.

La fasce onnée représente le fleuve Congo qui a donné son nom au pays. Le lion symbolise la nation congolaise; il tient le flambeau de la liberté. La couronne est le symbole de la souveraineté nationale; les écots et la couleur verte du bonnet évoquent la forêt congolaise. Cette « couronne forestière » a été créée spécialement pour le Congo par l'auteur

des armoiries. Dans son projet initial il avait orné le cercle de la couronne d'un motif décoratif emprunté à l'art indigène; malheureusement le gouvernement congolais n'a pas retenu cet ornement et a cru devoir surcharger la couronne de l'inscription « République du Congo »...

En ce qui concerne les émaux, il convient de remarquer que toute la composition a été réalisée dans les couleurs nationales (le drapeau congolais montre les trois couleurs vert/jaune/rouge disposées « en barre ») auxquelles on a ajouté la couleur de « sable » symbolisant l'Afrique noire.

Ces armoiries ont été sanctionnées par le décret N° 63/262 du 12 août 1963 publié au Journal officiel de la République du Congo du 15 août 1963. Ce décret fut un des derniers actes gouvernementaux sous lesquels le président Fulbert Youlou apposa sa signature avant de démissionner.

L'héraldiste suisse Louis Mühlemann est également l'auteur des armoiries du *Gabon* et d'une cinquantaine de blasons de régions, districts et communes de ce pays. C'est Paul Krog, artiste héraldiste à Zurich, membre lui aussi de notre société, qui a réalisé les dessins définitifs d'après les projets de Louis Mühlemann.

Les armoiries de la République gabonaise adoptées par le décret N° 213/PR du 15 juillet 1963 publié au Journal officiel du 15 août 1963 (avec rectificatif N° 343/PR du 23 octobre 1963) se blasonnent comme suit :

D'or au navire à voiles de sable battant pavillon gabonais (tiercé en fasce de sinople, d'or et d'azur) et voguant sur une mer (représentée par une champagne onnée) d'azur; au chef de sinople chargé de trois besants d'or. L'écu est posé sur un okoumé arraché de sinople, fûté d'or. Supports : deux panthères de sable armées et lampassées de gueules, la tête de face. Devise : **UNION - TRAVAIL - JUSTICE** en lettres d'or sur un listel d'azur. L'écu est surmonté d'une seconde devise **UNITI PROGREDIEMUR** en lettres de sable sur un listel d'argent (l'emploi de cette seconde devise qui figurait dans un ancien projet gabonais a été imposé par le gouvernement) (fig. 2).

L'écu montre les couleurs nationales dans la même disposition que le drapeau gabonais, le vert représentant la forêt, le jaune le soleil et le bleu la mer.



Fig. 2. République du Gabon.

*L'okoumé* (*Aucoumea Klaineana*) livre un bois précieux jouant un rôle prépondérant dans l'économie nationale du Gabon. Il con-

venait donc de donner à cet arbre, symbole de l'immense forêt gabonaise et source de richesse pour le pays, une place importante dans les armoiries nationales.

Les besants d'or font allusion aux richesses minières du Gabon. Le navire, tout en exprimant l'importance de l'Océan pour le pays, symbolise aussi le peuple gabonais en tant que nation africaine (couleur de « sable »).

Les panthères expriment la vigilance et le courage et constituent l'emblème présidentiel. Dans un geste symbolique, ces panthères tiennent l'écu dont la garde leur est confiée, tel le président veillant sur l'avenir de la nation.

Un timbre-poste dessiné par M<sup>lle</sup> Suzanne Gauthier et reproduisant ces armoiries a été émis en 1964.

Dans les blasons des régions, districts et communes du Gabon il a été fait un large emploi de motifs empruntés au folklore et à la faune du pays. Nous en donnerons des exemples dans un article qui sera publié ultérieurement.

*Réd.*

## GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



**Schweizerische Heraldische  
Gesellschaft  
Société Suisse d'Héraldique**

Dr. H. R. von Fels, président,  
Goethestrasse 23, St. Gallen

### Assemblée générale 1965-1966, Lyon

Ensuite de diverses circonstances imprévues — entre autres, grèves postales en France — les organisateurs de l'Assemblée générale de cette année, MM. Tricou et Jéquier, n'ont pu adresser les invitations à cette manifestation dans les délais habituels. Nous nous en excusons auprès de ceux qui, du fait de ce retard, n'ont pas pu assister à cette réunion.

Comme nous l'avions redouté, la participation de nos membres à cette rencontre a été modeste. Fait fort regrettable, car le programme excellemment préparé par les organisateurs était un régal aussi bien au point de vue scientifique, documentaire que gastronomique. D'éminentes personnalités ont pris la peine de présenter les trésors historiques, héraldiques et artistiques de la ville de Lyon.

Sur proposition du comité, il a été décidé de renoncer à la partie administrative de l'assemblée et de la renvoyer à l'automne.

Notre société ayant été fondée il y a trois quarts de siècle, il a été décidé d'organiser une :

*Séance de Jubilé du 75<sup>e</sup> anniversaire  
le dimanche 2 octobre, à Berne*

au cours de laquelle sera présentée la partie administrative renvoyée à Lyon. A un repas en commun, précédé d'un apéritif, d'une conférence et de l'éventuelle visite d'une exposition héraldique, succédera l'Assemblée générale. Le président présentera un rapport sur l'activité de la société durant ces vingt-cinq dernières années. Puis, seront nommés trois membres d'honneur :

M. Adolphe Decollogny, notre prudent et avisé trésorier depuis 25 ans,

M. Joseph Dietrich, notre dévoué et impeccable bibliothécaire depuis 45 ans et

M<sup>e</sup> Jean Tricou à qui la SSH désire témoigner sa reconnaissance pour son activité scientifique.

Cette rencontre se terminera assez tôt pour que chacun puisse regagner son foyer dans la soirée. Veuillez nos membres réserver la date du 2 octobre !

Le président,  
Dr H. R. de Fels.